

# ACTION URGENTE

## DEUX ARABES AHWAZIS EXÉCUTÉS, TROIS EN DANGER

**Hadi Rashedi et Hashem Shabani Amouri, deux enseignants appartenant à la minorité arabe ahwazie d'Iran, ont été exécutés en secret fin janvier. Trois autres hommes de cette minorité risquent toujours de subir le même sort.**

Le 29 janvier, un fonctionnaire du ministère du Renseignement a appelé les familles de **Hadi Rashedi et Hashem Shabani Amouri** pour les informer que ces deux hommes avaient été exécutés et inhumés quelques jours plus tôt mais ne leur a pas révélé où se trouvait leur sépulture. Il leur a indiqué qu'elles n'étaient pas autorisées à organiser de commémoration publique en leur mémoire et qu'elles ne disposaient que de 24 heures pour assister à une cérémonie privée. Les corps de Hadi Rashedi et Hashem Shabani Amouri ont peut-être été ensevelis dans des tombes sans indication, communément appelées *Lanat Abad* (« le lieu des damnés ») et réservées aux prisonniers politiques exécutés, dans l'un des trois cimetières de la province du Khuzestan. Des fonctionnaires du ministère du Renseignement ont conseillé aux familles de ces hommes de ne pas communiquer avec des organisations de défense des droits humains si elles ne voulaient pas en subir les conséquences sur le plan juridique.

Le 7 décembre 2013, Hadi Rashedi et Hashem Shabani Amouri ont été transférés dans un lieu inconnu, ce qui a fait craindre qu'ils ne soient exécutés rapidement. Ils se trouvaient jusqu'alors à la prison de Karoun, à Ahvaz (province du Khuzestan). Ils ont été arrêtés début septembre 2011, ainsi que trois autres hommes, **Mohammad Ali Amouri, Sayed Jaber Alboshoka et Sayed Mokhtar Alboshoka**, apparemment en raison de leurs activités culturelles au profit de la minorité ahwazie d'Iran. Le 7 juillet 2012, ils ont été condamnés à mort après avoir été déclarés coupables de plusieurs chefs, notamment d'« inimitié à l'égard de Dieu » et de « propagande contre le régime ». Privés d'avocat et de tout lien avec leurs familles pendant leurs neuf premiers mois de détention, ils auraient subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Mohammad Ali Amouri, Sayed Jaber Alboshoka et Sayed Mokhtar Alboshoka se trouvent encore à la prison de Karoun, où ils sont autorisés à recevoir des visites hebdomadaires de leurs proches. Ils risquent toujours d'être exécutés.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- priez instamment les autorités de restituer les corps de Hadi Rashedi et Hashem Shabani Amouri à leurs familles, de n'exécuter aucun des trois autres hommes cités et d'ordonner qu'ils soient rejugés dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité et sans encourir la peine de mort ;
- exhortez-les à enquêter sur les allégations selon lesquelles ces hommes ont subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements et à ne pas juger recevables des « aveux » qui ont peut-être été obtenus sous la torture ;
- demandez-leur de garantir que ces hommes soient protégés de la torture et des autres formes de mauvais traitements, qu'ils bénéficient de tous les soins médicaux nécessaires et qu'ils puissent avoir des contacts réguliers avec leurs avocats et leurs familles.

### VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 28 MARS 2014 :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – End of Shahid  
Keshvar Doust Street,  
Tehran, République islamique d'Iran  
Twitter : @khamenei\_ir  
Courriel : [info\\_leader@leader.ir](mailto:info_leader@leader.ir)  
Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani  
c/o Public Relations Office  
Number 4, 2 Azizi Street intersection  
Tehran, République islamique d'Iran  
Courriel : [info@dadiran.ir](mailto:info@dadiran.ir)  
(objet : « FAO  
Ayatollah Sadegh Larijani »)  
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*  
Copies à :

Président de la République islamique d'Iran

Hassan Rouhani  
The Presidency  
Pasteur Street, Pasteur Square  
Tehran, République islamique d'Iran  
Courriel : [media@rouhani.ir](mailto:media@rouhani.ir)  
Twitter : @HassanRouhani (anglais) et @Rouhani\_ir (persan)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.**

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 137/12. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/053/2013/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DEUX ARABES AHWAZIS EXÉCUTÉS, TROIS EN DANGER

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Hashem Shabani Amouri et Hadi Rashedi, ainsi que Mohammad Ali Amouri, Sayed Jaber Alboshoka et Sayed Mokhtar Alboshoka, étaient des membres ou des cofondateurs d'Al Hiwar, institut culturel enregistré sous le mandat de l'ancien président Khatami et qui organisait des manifestations en langue arabe, notamment des conférences, des cours dans des disciplines scolaires ou artistiques et des récitations de poèmes à Ramshir, ville du sud-ouest du pays. Al Hiwar a été frappé d'une interdiction en mai 2005 et nombre de ses membres ont été arrêtés depuis lors.

Les cinq hommes cités ont été arrêtés à leurs domiciles respectifs début 2011, à l'approche du sixième anniversaire des manifestations de grande ampleur organisées par des Arabes ahwazis en avril 2005. Mohammad Ali Amouri a été arrêté 20 jours après avoir été renvoyé de force d'Irak, où il s'était réfugié en décembre 2007. Il n'a pas été autorisé à recevoir la visite de ses proches pendant ses neuf premiers mois de détention et Amnesty International pense qu'il a été torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Hadi Rashedi a été hospitalisé après son arrestation, apparemment à la suite d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements. La famille de Sayed Jaber et Sayed Mokhtar Alboshoka a affirmé que le premier avait eu des dents et la mâchoire cassées en détention et que le second avait souffert de dépression et de pertes de mémoire consécutives à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Selon certaines informations, des gardiens de prison auraient aspergé Hashem Shabani Amouri d'eau bouillante.

Avant leur procès, une chaîne de télévision d'État avait diffusé les « aveux » de Hadi Rashedi et Hashem Shabani Amouri, ce qui est contraire aux normes internationales d'équité des procès. Hashem Shabani a été filmé en train de déclarer qu'il appartenait à la Résistance populaire, groupe lié, selon ses dires, à Saddam Hussein et à Mouammar Kadhafi, anciens dirigeants de l'Irak et de la Libye, respectivement. Hadi Rashedi, décrit comme le « responsable de la branche armée » de ce mouvement, a affirmé avoir participé à l'attaque d'une maison dans laquelle se trouvaient quatre représentants du gouvernement.

En janvier 2013, la Cour suprême a confirmé leurs peines de mort. En mars 2013, les deux condamnés ont entamé une grève de la faim qui a duré 28 jours pour protester contre cette décision, dénoncer les actes de torture et les autres mauvais traitements qu'ils auraient subis et s'élever contre la privation de soins médicaux que leur inflige la direction de la prison. En août 2013, les cinq hommes cités ont été transférés dans un lieu inconnu, où ils ont été détenus entre une et cinq semaines.

Ghazi Abbasi, Abdul Reza Amir Khanafereh, Abdul Amir Mojaddami et Jasim Moghaddam Payam, quatre autres Arabes ahwazis, ont été exécutés en novembre ou décembre 2013 après avoir été transférés de la prison de Karoun vers un lieu inconnu le 3 novembre. Amnesty International croit savoir que leurs familles n'ont pas été informées des dates exactes des exécutions, ni avant ni après leur déroulement, et n'ont pas pu récupérer leurs corps. Par ailleurs, l'avocat de l'un de ces hommes a indiqué qu'il n'avait pas eu connaissance des exécutions au préalable alors que le droit iranien dispose que les représentants juridiques doivent recevoir une notification 48 heures avant l'exécution de leur client.

Noms : Mohammad Ali Amouri, Sayed Jaber Alboshoka, Sayed Mokhtar Alboshoka, Hashem Shabani Amouri, Hadi Rashedi

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 137/12, MDE 13/008/2014, 14 février 2014